

Le débat du CES de Paris

LA PARTICIPATION DES SYNDICATS AUX ORGANISMES OFFICIELS

D'ENTREE, Hébert, secrétaire départemental F.O. de la Loire-Atlantique, donne le ton au débat. Nous sommes loin des confrontations académiques entre intellectuels brillants, mais la sincérité et l'expérience vécue des uns et des autres présentent un intérêt certain auquel l'assistance est très sensible.

Hébert, dont les convictions anti-participationnistes sont bien connues, décrit l'exemple de la Loire-Atlantique, où « le patronat matraque toujours les ouvriers qui ne veulent pas obéir ». Il en conclut que les rapport de forces entre classes sociales n'ont pas changé et que les principes de la Charte d'Amiens sont toujours valables. D'ailleurs, demande l'orateur, quelle serait l'utilité pour la classe ouvrière de participer à des organismes officiels, en particulier les commissions de développement régional ou les comités d'entreprise, puisqu'il s'agit simplement de cautionner le régime capitaliste et de neutraliser les syndicalistes au sein de ces commissions, en pratiquant la tactique du « pourrissement progressif ».

Eviter l'intégration

Le Tonturier, de la F.E.N., appuie certaines thèses d'Hébert, mais d'une façon plus nuancée. Pour lui, il convient de distinguer entre les différents organismes auxquels la collaboration des salariés est demandée. Par exemple, il condamne toute participation aux commissions de développement régional dans la mesure où celles-ci n'ont aucun pouvoir. Au contraire, il admet la présence des syndicats dans les

commissions paritaires chargées de la défense réelle des salariés. D'ailleurs, Le Tonturier pose trois conditions à toute participation : la parité dans la représentation syndicale, la liberté de dresser les comptes rendus de ces réunions paritaires, enfin la liberté de conserver intactes toutes autres possibilités d'action, en particulier le droit de grève. Pour l'orateur, ces trois conditions sont indispensables pour éviter l'intégration.

Marcel Gonin, de la C.F.T.C., refuse également l'intégration qui peut se traduire parfois par « l'enlèvement des syndiqués au sein d'organismes officiels », mais il estime que le danger n'est pas grand tant que les représentants syndicaux refusent tout poste officiel de président ou de rapporteur dans ces commissions, et que la lutte revendicative se poursuit au dehors. D'ailleurs, la contestation au sein des organismes officiels ne doit être que le prolongement de la contestation par tous autres moyens plus violents.

Répondant à la question d'Hébert : « Pourquoi cette participation ? », Gonin précise « pour être informés de la gestion capitaliste et pour contester ». Enfin, il défend la nécessité de la section syndicale d'entreprise qui permettrait aux syndiqués de déployer leurs activités sans risque de représailles dans la vie professionnelle.

La position de Barjonnet, de la C.G.T., semble assez proche de celle de Gonin. Pour lui, la participation se légitime également par la nécessité d'être informé et de contester. Malheureusement, Barjonnet n'était pas présent au débat, et n'a précisé son point de vue que par une lettre adressée au président de séance.

Enfin, Schreiner relate l'expérience malheureuse de cogestion qu'a vécue l'U.N.E.F. au sein du Centre national des œuvres et il en déduit qu'il est nécessaire de préserver toutes les possibilités de lutte pour le mouvement syndical.

On peut conclure de ce débat que tous les orateurs sont conscients du mal que représenterait, dans tous les régimes, l'intégration des syndicats, mais qu'ils divergent sur la tactique à suivre pour éviter ce danger. Les uns comme Hébert refusent toute compromission avec le patronat ou l'Etat capitaliste, les autres comme Gonin considèrent la participation comme un élément de la stratégie revendicative.

Yves Durrieu.